

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 402-22
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 309 RELATIF À LA MISE EN PLACE
D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT (ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES)
DESSERVANT LES SECTEURS SITUÉES ENTRE LA CHARGE ET LA DÉCHARGE
DU LAC ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS**

Le projet de règlement concerne l'abrogation du règlement 309 décrétant des travaux de mise en place d'un réseau d'assainissement des eaux usées et l'emprunt d'un montant de 3 600 000 \$ pour en acquitter les coûts.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 20 juin, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 28 juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour de juin 2022.

Vincent Rolland, directeur général et greffier intérimaire